SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE FORCE OUVRIÈRE
3, Avenue de Bellevue – 91 210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00 –Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

THÉMATIQUE SÉCURITAIRE

Après 02H30 d'entretien avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, **FO Pénitentiaire** prend acte d'une certaine volonté de construire l'avenir et d'entendre les légitimes revendications que nous portons depuis des années sur les sujets sécuritaires et que nous avons largement revendiqué en janvier 2018.

Nous avons en préambule rappelé que la sécurité dans les établissements pénitentiaires sera déterminée par une de nos revendications principales et qui conditionnera le reste : la classification des établissements. La sécurité et les prérogatives des personnels doivent être adaptés en fonction des détenus violents, dangereux et/ou radicalisés incarcérés dans les établissements.

Ainsi les principaux sujets sécuritaires évoqués ont été :

- **Classification et/ou typologie des établissements** afin d'affecter les détenus en fonction de leurs profils de dangerosité, en harmonisant les pratiques règlementaires des structures et des personnels,
- **Rappel de notre demande pour l'abrogation de l'article** 57 de la loi pénitentiaire relatif à la non-systématisation des fouilles sur le détenu. *Sur ce sujet la DAP nous informe qu'elle n'est pas favorable à son abrogation mais plutôt à une évolution législative de l'article 57*,
- **Renforcer le contrôle des personnes extérieures** qui pénètrent dans un établissement pénitentiaire par le recours systématique aux fouilles par palpation des personnes venant au parloirs et/ou par l'apport d'une équivalence technologique (caméras à ondes millimétrique etc…),
- **Abonder les effectifs actuels des brigades cynotechniques et création supplémentaire de bases**, avec renforcement des compétences, pour la sécurisation périmétrique des établissements, avec notamment l'utilisation de chiens d'appui et de chiens spécialisés dans la recherche de produits stupéfiants,
- **Expérimentation pour l'utilisation de cameras piétons, de Pistolet à Impulsions Électriques** pour la prise en charge des détenus à risque à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements Pénitentiaires.
- **Dotation de CAPSTUN** pour certains personnels dans la gestion des détenus et lors des missions extérieures.
- **Création d'une circulaire relative à la gestion du menottage des détenus** dans et hors des établissements,
- **Ouverture de discussions et création d'un groupe de travail sur le statut d'APJA et OPJ** pour les personnels pénitentiaires.

DÈS À PRÉSENT LA BALLE EST DANS LE CAMP DE LA MINISTRE DE LA JUSTICE.

FO Pénitentiaire a rendez-vous le jeudi 14 mars 2019 à 09h00 avec la Garde des Sceaux afin de connaitre les propositions qui seront retenues, mais aussi les réponses qu'elle apportera sur le volet indemnitaire et statutaire. Ces mesures sont indissociables pour la sécurité des personnels Pénitentiaires et pour l'attractivité et la reconnaissance de la pénibilité de leur métier.

Nous insisterons là aussi sur notre demande relative à l'absence de sanction pour les personnels mobilisés.

Enfin, nous avons évoqué la question des sous-effectifs qui ne fait qu'aggraver l'insécurité qui règne dans notre profession. L'urgence d'un recrutement important en amenant des mesures statutaires et indemnitaires n'est plus à démontrer.

FO PÉNITENTIAIRE APPELLE À MAINTENIR LA PRESSION JUSQU'À LA RENCONTRE DE LA MINISTRE AVEC LES ACTIONS DE MOBILISATION ET DE BLOCAGE DE L'INSTITUTION.

FO Pénitentiaire – le 11 mars 2019